

Le 1^{er} février 2010

À une séance ordinaire du conseil municipal de St-Ferréol-les-Neiges, tenue au lieu et heure habituels, à laquelle étaient présents mesdames Monique Goulet, Ghyslaine Lortie et Lyse Gingras et messieurs Laurent Habel et Léopold Michel, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Robert Pilote, maire suppléant. Monsieur Germain Tremblay était absent avec motivation.

Rés. 10-024 Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent le procès-verbal du 11 janvier 2010, tel que rédigé.
Procès-verbal du 11-01-10

Rés. 10-025 Il est proposé par madame Ghyslaine L. Lortie et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent le procès-verbal du 25 janvier 2010, tel que rédigé.
Procès-verbal du 25-01-10

Disponibilité de crédit Conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement #07-543 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, je soussigné, atteste que la municipalité a les crédits nécessaires pour les dépenses prévues au budget 2010, tel qu'adopté le 25 janvier 2010.

François Drouin, dir. gén. et sec.-trés.

Rés. 10-026 Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de janvier 2010, au montant de 42 174,84\$, telles que présentées au conseil. Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement desdits comptes.
Comptes du mois

Rés. 10-027 Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de janvier 2010 du règlement #07-546 (Travaux boulevard les Neiges), au montant total de 11 428,60\$, telles que présentées au conseil. Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte.
Compte règl. #07-546

Rés. 10-028 Il est proposé par madame Ghyslaine L. Lortie et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de janvier 2010 du règlement #09-559 (Travaux rues du Rocher, Soumande et des Galets), au montant total de 2 211,11\$, telles que présentées au conseil. Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte.
Compte règl. #08-559

Rés. 10-029 Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de janvier 2010 du règlement #09-579 (Travaux rues des Jardins et des Myrtilles), au montant total de 20 698,46\$, telles que présentées au conseil. Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte.
Compte règl. #09-579

Rés. 10-030 Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de janvier 2010 du règlement #09-580 (Travaux rang St-Julien), au montant total de 8 973,87\$, telles que présentées au conseil. Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont

disponibles pour procéder au paiement desdits comptes.

Rés. 10-031
Formation
COMBEQ -
FQM

Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que les conseillers municipaux inscrivent la responsable de l'urbanisme, madame Chantale Richard, aux cours suivants offerts par la COMBEQ et la FQM:

- *Initiation au Code de construction du Québec et lecture de plans et devis*, à St-Hyacinthe, les 23 et 24 février 2010.
Coût : 445 \$ + taxes
- *Le zonage agricole*, à Ste-Marie de Beauce, les 11 et 12 mars 2010.
Coût : 445 \$ + taxes.

Rés. 10-032
Remplace-
ment congé
sans solde

Attendu que madame Louisianne St-Gelais prend un congé sans solde de 6 mois, soit du 1^{er} avril au 30 septembre 2010;

En conséquence :

Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux engagent madame Manon Larouche sur une base de 5 jours par semaine au taux de salaire de « Secrétaire Classe A » pour la durée du remplacement du congé sans solde et lorsqu'elle aura terminé le remplacement, elle continuera sur une base de 5 jours par semaine au taux de salaire de « Secrétaire Classe B ».

Rés. 10-033
Formation
« Éthique et
déontologie »

Il est proposé par madame Ghyslaine L. Lortie et unanimement résolu que les conseillers municipaux inscrivent monsieur Robert Pilote, conseiller, au colloque 2010 ayant pour thème « Éthique et déontologie dans le milieu municipal » qui se tiendra le 25 février 2010 à Québec. Le coût d'inscription est de 595 \$ + taxes.

Rés. 10-034
Don Maison
des jeunes

Il est proposé par madame Ghyslaine L. Lortie et unanimement résolu que les conseillers municipaux donnent un montant de 200 \$ à la Maison des jeunes La Zone pour le financement de leur encan chinois qui se tiendra le 26 février 2010.

Rés. 10-035
Modification
au zonage
Construction
Nathan et
Rock
Lajeunesse

Attendu que les demandes de modifications au zonage déposées par Construction Nathan et Rock Lajeunesse ont été traitées séparément par le comité consultatif d'urbanisme ;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a transmis des recommandations négatives au conseil municipal pour ces deux demandes, principalement à cause de la proximité des secteurs résidentiels ;

Attendu que le conseil municipal a demandé au comité consultatif d'urbanisme de réanalyser ses demandes conjointement ;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de créer une zone commerciale permettant la construction d'entrepôts, sans entreposage extérieur, sur les deux terrains appartenant à Construction Nathan et Raymond Racine, soient les lots 382-18-P et 382-P et de modifier le règlement de zonage afin d'inclure à la zone CB-4 le terrain appartenant à Rock Lajeunesse et portant le numéro de lot 382-18-P.

Rés. 10-036 Demande de modification au zonage 4508 Royale	Attendu la demande de modification au zonage visant à permettre la mécanique pour les petits moteurs (VTT, motoneiges, tondeuses, etc.) au 4508 avenue Royale, soit dans la zone A-9 ;
	Attendu que cette demande doit être traitée comme un usage complémentaire à l'habitation puisqu'il existe déjà une résidence sur cette propriété et qu'il ne peut y avoir plus d'un usage principal par propriété ;
	Attendu la résolution #06-168 du comité consultatif d'urbanisme qui refusait une demande de modification au zonage pour cette même propriété concernant la mécanique automobile ;
	Attendu qu'il ne serait pas approprié qu'un tel usage soit voisin de l'entrée d'un lieu touristique, soit le site des Sept-Chutes ;
	Attendu que la zone A-9 couvre un grand territoire ;
	Attendu que l'acceptation de la demande ouvrirait la porte à des demandes semblables pour d'autres secteurs de la municipalité ;
	Attendu que la demande n'est pas conforme au schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré et nécessiterait une modification de ce dernier ;
	Attendu que toute modification au schéma d'aménagement doit être approuvée par le Gouvernement en regard de leurs orientations d'aménagement ainsi qu'en matière de protection du territoire agricole ;
	Attendu que la responsable de l'urbanisme a effectué les vérifications nécessaires auprès de la MRC de La Côte-de-Beaupré advenant une telle modification au schéma d'aménagement et qu'il appert que la demande ne pourrait être acceptée par le Gouvernement puisque celle-ci est contraire aux orientations en matière de protection du territoire agricole ;
<u>En conséquence :</u>	
Explications et consultation dérogation mineure 230 rue des Prairies	Il est proposé par madame Ghyslaine L. Lortie et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de refuser la demande de modification au zonage visant à permettre la mécanique pour les petits moteurs (VTT, motoneiges, tondeuses, etc.) au 4508 avenue Royale, soit dans la zone A-9.
Rés. 10-037 Décision dérogation mineure 230 rue des Prairies	Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, donne des explications sur la demande de dérogation mineure pour accepter que la cour latérale de la résidence située au 230 rue des Prairies soit à 1,39 mètre au lieu de 2 mètres. Vingt-huit personnes étaient présentes et aucune n'a exprimé le souhait de se prononcer sur cette demande.
	Attendu la demande de dérogation mineure ayant pour effet d'accepter que la cour latérale de la résidence située au 230 rue des Prairies soit à 1,39 mètre au lieu de 2 mètres;
	Attendu qu'un permis d'agrandissement a été émis en 1985 et que la marge prévue était de 2,3 mètres ;

Attendu que les travaux d'agrandissement effectués en 1985 sont conformes aux plans déposés mais qu'il n'a pas été exigé de déposer un plan d'implantation fait par un arpenteur-géomètre ;

Attendu qu'un certificat de localisation a été produit en 2006 et indiquait que la marge latérale était de 1,65 mètre ;

Attendu qu'un permis d'agrandissement a été accordé en 2007 et qu'une modification à ce permis a été accordée au propriétaire en cours de travaux ;

Attendu que cet agrandissement a augmenté l'empiètement dans la marge latérale ;

Attendu que cette dérogation ne causera aucun préjudice aux propriétés voisines puisqu'il s'agit de la dernière construction sur la rue des Prairies et que le lot voisin est une terre située en zone agricole protégée ;

Attendu qu'il n'y a qu'une pointe du bâtiment qui empiète dans la marge latérale minimale ;

Attendu que l'empiètement est de 61 cm dans la marge latérale ;

Attendu que lors de la réunion du 19 janvier 2010, le comité consultatif d'urbanisme a soumis une recommandation favorable à cette demande de dérogation;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la demande de dérogation mineure ayant pour effet que la cou latérale de la résidence située au 230 rue des Prairies soit à 1,39 mètre au lieu de 2 mètres.

Rés. 10-038 Il est proposé par madame Monique Goulet, appuyée par monsieur Laurent Habel et Adoption unanimement résolu que les conseillers municipaux adoptent le règlement numéro 09-590 modifiant le règlement numéro 88-184 intitulé « Règlement de zonage » de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges afin de modifier diverses dispositions. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était au long retranscrit.

Rés. 10-039 Il est proposé par madame Monique Goulet, appuyée par madame Lyse Gingras et Adoption unanimement résolu que les conseillers municipaux adoptent le règlement numéro 10-591 décrétant un emprunt de 9 750 \$ pour défrayer les frais de refinancement des règlements d'emprunt #94-322 (Réfection des approches du pont de la rivière des Roches : 1 550 \$), 94-323 (Réfection des rues Notre-Dame et du Faubourg : 950 \$), 99-393 (Remplacement de la conduite d'aqueduc et réfection de voirie des rues du pommier, du Parc et des Plaines : 4 300 \$), 02-441 (Réparation de la chambre de vanne #1 : 1 420 \$) et 03-445 (Remplacement de la station de pompage de la rue de la Cavée : 1 530 \$). Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était au long retranscrit.

Rés. 10-040 Il est proposé par madame Ghyslaine L. Lortie, appuyée par madame Monique Goulet et Adoption unanimement résolu que les conseillers municipaux adoptent le règlement numéro 10-593 modifiant les tarifs de compensation imposés en vertu des règlements #94-315 (Service d'entretien d'aqueduc et d'égout) et 00-415 (Gestion des déchets). Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était au long retranscrit.

Avis de motion Avis de motion est par la présente donné par monsieur Laurent Habel, à l'effet qu'il présentera, à une réunion ultérieure, un règlement décrétant des travaux de remplacement d'aqueduc et d'égout domestique, d'installation d'égout pluvial et de réfection de voirie

dans les rues de l'Église et Trépanier et prévoyant un emprunt de 790 000 \$ pour en acquitter le coût. Une dispense de lecture est demandée.

Avis de motion Avis de motion est par la présente donné par monsieur Léopold Michel, à l'effet qu'il présentera, à une réunion ultérieure, un règlement décrétant des travaux de réfection de l'Avenue Royale, entre le 5102 et le 5318, et prévoyant un emprunt de 225 000 \$ pour en acquitter le coût. Une dispense de lecture est demandée.

Rés. 10-041 Contrat ingénieurs Attendu que la municipalité a procédé à une invitation auprès de 4 firmes d'ingénieurs pour les services professionnels concernant la confection des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection des rues de l'Église et Trépanier;

Attendu que les résultats des soumissions se détaillent comme suit :

	<u>Pointage</u>	<u>Rang</u>
Tecsult inc.	16.8	3
BPR-Infrastructure inc.	17.3	2
Génivar Groupe Conseil	18.3	1
Roche Ingénieurs Conseil	16.8	3

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux accordent le contrat de services professionnels, pour les travaux de réfection des rues de l'Église et Trépanier (Projet #200902) à Génivar Groupe Conseil pour un montant de 76 755 \$, taxes incluses, suivant la soumission déposée.

Rés. 10-042 Acquisition lot 708-P Il est proposé par madame Ghyslaine L. Lortie et unanimement résolu que les conseillers municipaux :

1) acquièrent une partie du lot SEPT CENT HUIT (708-P) du cadastre officiel de la paroisse de St-Féréol, le tout tel qu'apparaissant à la description technique préparée par monsieur Benoit Giasson, arpenteur-géomètre, (minute 107162);

2) fassent reconnaître leur droit de propriété sur la partie du lot SEPT CENT HUIT (708-P) (route du rg St-Julien) du cadastre officiel de la paroisse de St-Féréol, le tout tel qu'apparaissant à la description technique préparée par monsieur Benoit Giasson, arpenteur-géomètre, (minute 10806);

3) paient un montant de 25 000 \$ pour l'acquisition;

4) mandatent Me Claude Samson, notaire, à rédiger l'acte de cession;

5) autorisent le maire, monsieur Germain Tremblay, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, à signer tout document donnant effet à la présente;

Rés. 10-043 Invitation matériaux d'emprunt Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que les conseillers municipaux invitent les entrepreneurs suivants pour la fourniture de matériaux d'emprunt :

- Réal Lachance;
- Déneigement Daniel Lachance inc.
- André Lachance Excavation Terrassement inc.

Des prix distincts devront être demandés pour :

- du gravier MG56 et MG20 pour des infrastructures de rue; et
- de la pierre concassée MG20 pour la réfection de la chaussée.

La soumission devra exiger que les quantités livrées soient pesées sur des balances électroniques et un test de laboratoire devra être fourni pour chacun des bancs d'emprunt. De plus, les demandes d'invitation devront être transmises par lettre certifiées.

Rés. 10-044
Invitation pavage Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que les conseillers municipaux invitent les entrepreneurs suivants à soumissionner pour les réparations d'asphalte :

- Entreprise Godin;
- Pavage Rolland Fortier inc.
- P.E. Pageau inc.
- Pavage U.C.P. inc.
- Les Entreprises P.E.B. ltée

Rés. 10-045
Invitation nettoyage des rues Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux invitent les entrepreneurs suivants pour le nettoyage des rues :

- M. & G. Grenier inc.
- Charles Trudel inc.
- Les Excavations St-Émile inc.

Rés. 10-046
Modélisation zone CC3 Attendu que des propositions avec prix ont été demandées pour obtenir des plans de modélisation en trois dimensions de la zone CC3 qui permettront de modifier la réglementation d'urbanisme en rapport aux préoccupations de la municipalité;

Attendu que les propositions reçues se détaillent comme suit :

	<u>Coût</u>
Del Degan, Massé	9 600 \$
Gaston St-Pierre	6 200 \$ / 11 200 \$
Bélanger Beauchemin Morency	8 770 \$
Teknika-HBA	12 985 \$
Plania	5 850 \$ / 7 450 \$
Daniel Arbour & Ass.	5 720 \$
Roche	9 500 \$

Attendu qu'un comité a été formé pour analyser les propositions et qu'il a soumis une recommandation pour le choix d'un consultant;

En conséquence :

Il est proposé par madame Ghyslaine L. Lortie et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la recommandation du comité et accordent le contrat pour la modélisation en 3 dimensions de la zone CC3 à Daniel Arbour & Ass., pour un montant de 5 720 \$.

Rés. 10-047
Subvention sinistrés Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux redistribuent la subvention de 1 773,47\$ reçue du ministère de la Sécurité publique, pour le remplacement des ponceaux d'entrées charretières dans le rang St-Nicolas (partie gravelée), entre les propriétaires dont les ponceaux ont dû être remplacés.

La subvention sera répartie en parts égales entre ces propriétaires.

Rés. 10-048
Demande
subvention
MTQ

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que les conseillers municipaux demandent une subvention à la députée de Charlevoix, madame Pauline Marois, pour l'amélioration des rangs St-Antoine et Ste-Marie.

Rés. 10-049
Insonorisa-
tion salle de
caucus

Attendu que la municipalité a demandé des propositions pour l'insonorisation de la salle de caucus à 2 entrepreneurs;

Attendu que les propositions reçues se détaillent comme suit :

Construction Jacques Lemoine inc.	17 015,13\$ + taxes
Construction Nathan inc.	20 200,00\$ + taxes

Attendu que la proposition de Construction Nathan inc. est plus complète et détaillée quant aux travaux et garanties proposés pour obtenir une insonorisation de 51 décibels;

En conséquence :

Il est proposé par madame Ghyslaine L. Lortie et unanimement résolu que les conseillers municipaux retiennent la soumission de Construction Nathan inc., au montant de 20 200 \$ + taxes, pour effectuer les travaux d'insonorisation de la salle de caucus. Les travaux devront être réalisés en mars 2010. Ces travaux seront payés à partir du fonds de roulement et remboursés sur 5 ans.

Rés. 10-050
Ponceau 297
rue Sou-
mande

Attendu que la municipalité a effectué des travaux de reprofilage du fossé à l'intersection des rues Soumande et de l'Île;

Attendu que le fossé a été abaissé de 60 cm (2 pieds) au coin des rues afin d'inverser l'écoulement de l'eau;

Attendu que ces travaux ont été rendus nécessaires dû à l'impossibilité de creuser le fossé de ligne utilisé pour l'écoulement, en raison de la présence d'une haie;

Attendu que le fossé atteint maintenant une profondeur d'environ 120 cm (4 pieds) et que des roches y ont été placées pour le stabiliser;

Attendu que le propriétaire du 297 rue Soumande, bordant le fossé, invoque que les travaux lui causent les préjudices suivants :

- 1) d'évaluation de sa propriété en raison de la présence d'un fossé inesthétique;
- 2) risque d'un glissement de terrain susceptible d'endommager sa propriété en raison des fortes pentes;
- 3) impossibilité de laisser jouer les jeunes enfants sans surveillance sur son terrain dû au risque de chute dans le fossé pouvant causer des blessures;
- 4) risque d'accident plus grave pour les automobilistes dont le véhicule peut se retrouver dans le fossé;

Attendu que les membres du conseil municipal considèrent que les arguments du propriétaire sont pertinents et qu'ils doivent être pris en considération;;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux fassent installer des tuyaux de plastique sur la longueur du fossé qui a été creusé en front du 297 rue Soumande.

- Rés. 10-051 Attendu que la municipalité souhaite refaire les bandes de la patinoire du village;
Bandes de la Attendu que des soumissions ont été demandées à 4 fournisseurs;

Attendu que les soumissions reçues se détaillent comme suit :

	<u>Matériaux</u>	<u>Peinture</u>	<u>Total</u>
Unimat	5 597,40\$	6 193,62\$	11 791,02\$
BMR	5 659,00\$	4 215,03\$	9 874,03\$
Réno Dépôt	6 567,99\$	2 604,78\$	9 172,77\$
Canac Marquis	-----	-----	9 593,80\$

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Léopold Michel, appuyé par madame Monique Goulet et résolu que les conseillers municipaux achètent les matériaux à la Quincaillerie Normand Lachance inc., pour un montant de 5 597,40\$ + taxes, et la peinture chez Réno Dépôt pour un montant de 2 604,78\$. Ces travaux seront payables à l'aide des sommes provenant du Pacte rural. La municipalité participera à ses travaux pour 25% du coût du projet.

Pour : Mesdames Monique Goulet, Ghyslaine L. Lortie et Lyse Gingras et monsieur Léopold Michel

Contre : Monsieur Laurent Habel qui n'est pas d'accord avec la façon dont la municipalité a procédé pour le processus de soumission.

- Rés. 10-052 Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux approuvent les prévisions budgétaires 2010 de l'Office municipal d'habitation de St-Ferréol-les-Neiges qui prévoient des revenus de 43 218 \$ et des dépenses de 90 277 \$ pour un déficit de 47 059 \$. La contribution de la municipalité au déficit est de 4 706 \$.

- Rés. 10-053 Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux retiennent les services de Rainville Photographe pour la production d'une mosaïque des membres du conseil municipal suivant l'offre proposée au montant de 680 \$ + taxes avec prise de photos des 2 nouveaux élus seulement.

- Rés. 10-054 Attendu que monsieur Denis Bélanger a déposé une requête en Cour supérieure pour en appeler du jugement rendu en Cour municipale dans le dossier CMSt-Ferréol 21010 902019;

Bélanger

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux mandatent Me Martin Bouffard de l'Étude légale Morency qui a agit comme procureur à la Cour municipale, à représenter la municipalité dans le dossier #200-36-001625-102 en Cour supérieure.

- Rés. 10-055 Attendu que madame Louisianne St-Gelais prend un congé sans solde du 1^{er} avril au 30 septembre 2010;

ploi secrétaire

En conséquence :

Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux fassent paraître un offre d'emploi pour un poste temporaire de « Secrétaire Classe B ».

Rés. 10-056
Offre d'emploi inspecteur adjoint Il est proposé par madame Ghyslaine L. Lortie et unanimement résolu que les conseillers municipaux fassent paraître un offre d'emploi pour un poste d'inspecteur adjoint en bâtiment.

Rés. 10-057
Taux d'intérêt 2010 Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux fixent le taux d'intérêt applicable sur tous les comptes émis par la municipalité, pour l'année 2010, à 12%.

Rés. 10-058
Travaux rangement gymnase Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que les conseillers municipaux s'engagent auprès de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries à défrayer les coûts de transformation dans le local de rangement municipal du gymnase de l'école Caps-des-Neiges 1 pour y installer un comptoir, un lavabo ainsi que des prises de courant additionnelles, pour un montant de 3 000 \$.

Rés. 10-059
Subvention rues privées Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que les conseillers municipaux accordent une subvention aux propriétaires qui en font la demande pour le déneigement des rues privées, suivant la politique municipale en matière d'entretien des chemins. La subvention est établie comme suit :

Taux en pourcentage pour le déneigement

Budget déneigement X 100 = Taux
Budget total

En 2010, le taux est de 11,3%

Taux en pourcentage pour l'entretien

Budget transport – budget déneigement X 100 = Taux
Budget total

En 2010, le taux est de 10,3%

Rés. 10-060
Salaire entretien ménager Attendu que le salaire du personnel d'entretien de l'Hôtel de ville est basé sur celui établi en vertu du « décret sur le personnel d'entretien d'édifices publics de la région de Québec » (L.R.Q. c.D-2, r.40);

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux réajustent le salaire de la préposée à l'entretien de l'Hôtel de ville, madame Rachel Picard, suivant le taux établi pour le personnel d'entretien d'édifices publics de catégorie « A », soit 13,90\$ de l'heure, le tout rétroactif au 1^{er} janvier 2010.

Rés. 10-061
Pacte rural Enseigne agrotouristi- Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que les conseillers municipaux approuvent le rapport, daté du 29 janvier 2010, préparé par madame Chantale Richard concernant les travaux d'installation d'enseignes agrotouristiques sur le territoire municipal. Ce projet, d'un montant net de 13 312,28\$, est défrayé pour 10 000 \$ à partir

que du montant accordé par le pacte rural.

Rés. 10-062 Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux approuvent le rapport, daté du 1^{er} février 2010, préparé par monsieur François Drouin concernant la participation municipale à l'exploitation, à des fins récrétouristiques, du site des Sept-Chutes. Cette participation, au montant net de 34 857,91\$ est défrayée, pour 25 000 \$, à partir du montant accordé par le pacte rural.

Rés. 10-063 Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que les conseillers municipaux approuvent le rapport, daté du 1^{er} février 2010, préparé par monsieur François Drouin concernant le projet d'aménagement d'un parc à l'entrée est du sentier Mestachibo. Le projet, au montant net de 1 610,25\$ est défrayé, pour 1 200 \$, à partir du montant accordé par le pacte rural.

Période de questions La période de questions a débuté à 21 heures 08 et s'est terminée à 21 heures 48.

Levée de l'assemblée à 21 heures 48.

Robert Pilote, maire suppléant

François Drouin, dir. gén. et sec.-trés.